

Accrédité le 18.09.13
PTP / PTS / PTM + Précrédité



Ligne pédagogique institutionnelle

Evolutive en fonction de l'avancement du projet - état juin 2013

Nursery
Garderie
Petite section pré-scolaire



Avenue des Figuiers 34, 1007 Lausanne
Téléphone : 021 614 28 40 / fax 021 614 28 41
www.lemicrocosme.ch



Informations générales

1. Description de l'institution
2. Organigramme
3. Situation géographique
4. Mission de l'institution
5. Définition et buts de la ligne pédagogique
6. Diffusion de la ligne pédagogique
7. Les valeurs de l'institution

Les familles et l'institution

1. Le partenariat
2. Les valeurs socioculturelles
3. L'intégration d'une famille
4. Les réunions de parents et les fêtes

L'enfant dans l'institution

1. L'aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant
2. La stimulation et l'éveil de l'enfant en garderie
3. La verbalisation
4. Les repas servis au centre de vie enfantine
5. Les allergies alimentaires
6. Le déroulement de la journée
7. Le sommeil, le repos, la fatigue et gestion des objets transitionnels / lolettes, doudou
8. L'accueil de l'enfant malade, les conditions de son exclusion, les solutions proposées aux parents
9. La santé et la prévention. Les mesures d'hygiène et la prévention des maladies transmissibles
10. La prévention des accidents et les mesures en cas d'accident
11. Les sorties et les promenades
12. La prévention et le dépistage des mauvais traitements ou des troubles du comportement

L'organisation du personnel et la gestion des ressources humaines

1. Le personnel éducatif et non-éducatif
2. Les stagiaires

Annexes :

1. Directives en cas d'accident, de maladie aiguë ou d'inquiétude sur l'état général d'un enfant
2. Procédure sorties
3. Directive sur la sécurité sur les lieux de sorties
4. Protocole d'intervention en cas de suspicion de maltraitance
5. Cahier des charges de l'éducateur
6. Liste des devoirs d'un/e stagiaire



Informations générales

1. Description de l'institution

Le centre de vie enfantine « Le Microcosme » est un lieu d'accueil collectif du jeune enfant qui a ouvert ses portes en juillet 2013.

Cette structure est destinée à toute personne intéressée qui en fait la demande.

Le centre de vie enfantine « Le Microcosme » accueille les enfants âgés de 14 semaines à l'âge d'entrée à l'école enfantine. Ils sont inscrits pour une fréquentation régulière.

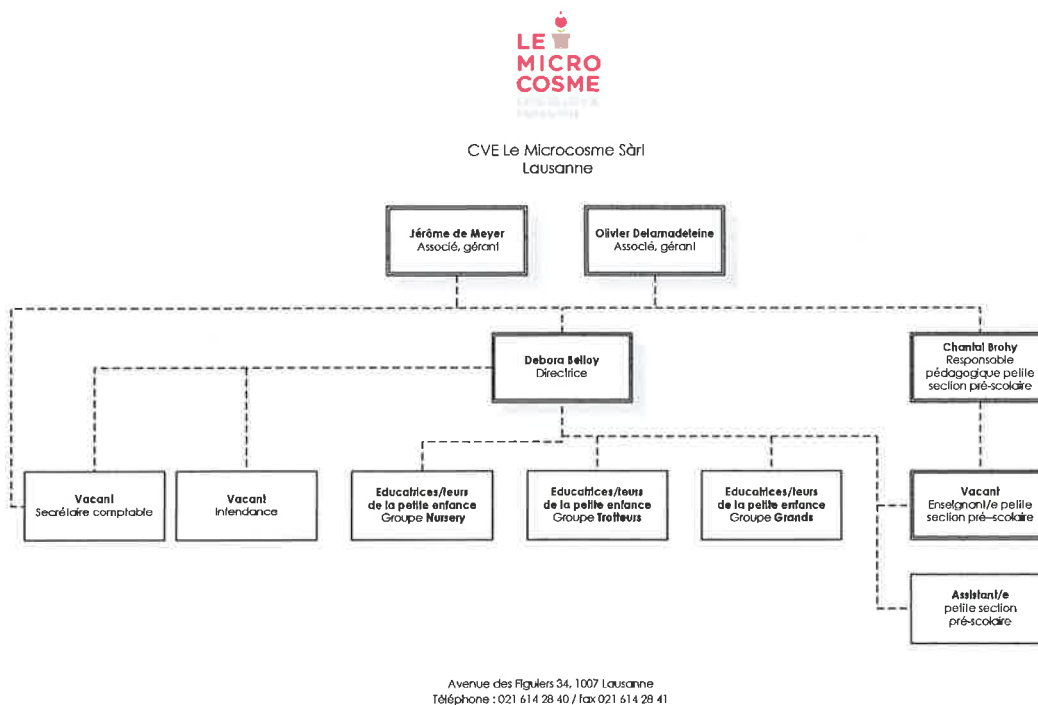
La capacité d'accueil est de 84 places :

- 12 places Nursery (3-18 mois)
- 72 places Trotteurs (18/24 – 30/36 mois) et Grands (30/36-48 mois)

Le centre de vie enfantine est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et ferme 3 semaines par année.

Le centre de vie enfantine est soumis à la loi sur la Protection de la Jeunesse du 29 novembre 1978. Il remplit les conditions qui en découlent et se soumet à la surveillance régulière du Service de Protection de la Jeunesse qui délivre l'autorisation d'exploiter du lieu d'accueil

2. Organigramme





3. Situation géographique

Le centre de vie enfantine se situe au rez-de-chaussée d'un immeuble sis à l'avenue des Figuiers 34 à 1007 Lausanne. Il dispose d'une surface intérieure d'environ 530 m² adaptée aux besoins des enfants et d'un jardin attenant d'environ 200 m².

4. Mission de l'institution

Cette structure (lieu d'accueil collectif du jeune enfant) se veut être représentative, à son échelle, de la population qui réside ou travaille dans cet environnement urbain et international qu'est le quartier de la Maladière. Elle a pour vocation d'être un lieu de rencontres, d'échanges, de découvertes et d'apprentissages pour les plus jeunes d'entre nous.

Par ses heures d'ouverture, l'institution offre aux parents qui travaillent une solution de garde qui leur permet de concilier vie professionnelle et vie familiale.

5. Définition et buts de la ligne pédagogique

La ligne pédagogique de l'institution est un instrument de travail qui définit l'orientation globale des actes éducatifs auprès des enfants et de leurs parents. Il donne une identité à l'institution. Il sert de fil conducteur tout en restant « vivant » car il évolue en fonction de la population accueillie et de l'évolution de l'équipe.

Le projet éducatif sert :

- **De fil conducteur** aux éducatrices dans leur travail quotidien auprès des enfants.
- **De repère** pour les parents désireux de connaître les options éducatives choisies par leur lieu de garde.
- **De ligne directrice** à tous les nouveaux collaborateurs (EDE, stagiaires, remplaçantes) facilitant ainsi leur adaptation à leur lieu de travail.
- **D'outil** d'auto-évaluation à l'équipe lui permettant de vérifier la cohérence du travail avec la théorie.

6. Diffusion de la ligne pédagogique

La ligne pédagogique est diffusée comme suit :

- **Aux membres de l'équipe** : le document est remis à tous les collaborateurs de l'institution. Il est présenté oralement aux entretiens de sélection et remis sous forme écrite dès signature du contrat de travail.
- **Aux parents** : les parents sont sensibilisés oralement au projet éducatif. Ils ont la possibilité de le consulter sous la forme écrite en tout temps.
- **Au service de surveillance** : une copie du présent document est remise au Service de Protection de la Jeunesse, organe de surveillance.

7. Les valeurs de l'institution

L'équipe éducative joue un rôle complémentaire à celui des parents qui restent les premiers éducateurs de leur enfant. La grande difficulté est de trouver un équilibre entre les besoins et les envies individuelles et les contraintes inhérentes à la vie en collectivité. Il ne s'agit en aucun cas de simplement « garder » l'enfant mais bien de lui offrir un environnement sécurisant et stimulant où il peut pleinement s'épanouir.

La ligne pédagogique définit les 4 valeurs qui sous-tendent l'encadrement des enfants au centre de vie enfantine « Le Microcosme ». Colonne vertébrale de l'institution, ces 4 valeurs guident les choix pédagogiques, rappellent les engagements pris et détaillent les objectifs fixés.



Respect

Nous attachons une importance toute particulière à ce que l'intégrité et la culture de chaque famille que nous accueillons soit reconnue et respectée. Nous pensons que ce respect mutuel entre parents, institution et enfants est une des bases essentielles à la création et au maintien du cadre propice au développement de l'enfant.

Autonomie

Nous croyons fermement que l'autonomie est un des buts majeurs de l'éducation en plus d'être une grande richesse pour l'enfant qui l'acquiert peu à peu. Nous pensons qu'elle lui permet non seulement de prendre confiance en lui mais aussi de le rendre plus libre et disponible à l'exploration de la nouveauté.

Nos activités et attitudes pédagogiques sont réfléchies et conçues pour favoriser et motiver l'enfant à acquérir sa propre autonomie. Nous veillons en tout temps à ce qu'elles soient adaptées à son stade de développement.

Découverte et éveil des sens

L'enfant est curieux par nature. Tout en privilégiant l'aspect ludique, nous souhaitons éveiller ses sens et l'accompagner dans son apprentissage grâce à un espace de jeux et d'exploration sans cesse renouvelé.

Communication

Indispensable à instaurer le climat de confiance nécessaire à un accueil serein de l'enfant, la communication est, selon nous, d'autant plus importante qu'elle constitue le support privilégié à la transmission des informations entre toutes les personnes actives dans l'accueil de l'enfant.

Il nous tient à cœur que ce dialogue quotidien soit ouvert et transparent.

Les familles et l'institution

Lors de l'inscription de leur enfant, les parents reçoivent un dossier d'entrée complet. Ils signent un formulaire d'inscription et se déclarent d'accord avec le règlement en vigueur.

1. Le partenariat

Le centre de vie enfantine « Le Microcosme » établit des relations de partenariat avec les parents. Ces relations sont basées sur un lien de confiance mutuel.

La confiance des parents est en effet indispensable à l'accueil réussi d'un enfant. Les parents sont informés de tout ce qui concerne la vie de leur enfant au centre de vie enfantine dès les premiers contacts. Ils sont encouragés à poser des questions, à parler de leurs attentes et de leurs craintes afin que l'équipe puisse leur apporter des réponses.

Un échange quotidien entre le personnel du centre de vie enfantine et les parents favorise l'établissement d'un lien de confiance. A chaque arrivée et à chaque départ, les parents ont un petit entretien avec l'éducatrice. Cet échange permet aux parents et à l'équipe d'être toujours au courant sur tout ce qui concerne la vie de l'enfant et de sa famille.

L'EDE doit être attentive à rester à sa place ; elle soutient et accompagne les familles avec ses conseils et suggestions professionnelles, mais ne s'y substitue pas. Le parent reste l'unique décideur pour son enfant.

Les parents sont toujours les bienvenus au centre de vie enfantine et peuvent prendre des nouvelles de leur enfant à tout moment.

2. Les valeurs socioculturelles

Le centre de vie enfantine accueille des familles de cultures très variées. Le personnel du centre de vie enfantine s'efforce d'être à leur écoute, de les comprendre et, dans la mesure du possible, de donner suite à leurs demandes, sans jugement de valeur.



3. L'intégration d'une famille

Tout placement d'un nouvel enfant est précédé par un entretien détaillé réunissant les parents et la direction. Le centre de vie enfantine, son équipe ainsi que ses objectifs éducatifs leur sont présentés. Ensemble ils conviennent de la meilleure solution de prise en charge de l'enfant.

Lorsque toutes les formalités administratives sont achevées, l'intégration de l'enfant peut débuter.

Une éducatrice de référence est nommée ; elle est responsable de l'accueil du nouvel enfant et de sa famille. Après un entretien de prise de contact et d'informations, elle organise les étapes progressives de l'intégration de l'enfant qui dure entre 1 et 2 semaines suivant les réactions de l'enfant et/ou de ses parents. L'éducatrice de référence est l'interlocutrice principale des parents.

4. Les réunions de parents et les fêtes

Le centre de vie enfantine organise régulièrement des réunions de parents ou des événements festifs afin de pouvoir passer des moments décontractés et informels avec les familles.

L'enfant dans l'institution

1. L'aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant

L'espace est aménagé de manière adaptée à l'âge des enfants accueillis. Il permet à l'enfant de trouver des repères et de pouvoir faire des découvertes tout en étant dans un cadre sécurisant et stimulant.

2. La stimulation et l'éveil de l'enfant en garderie

Le centre de vie enfantine laisse à l'enfant le temps de grandir, d'explorer, d'expérimenter, de découvrir, de rêver ou simplement de ne rien faire. En l'absence des parents et en dehors du milieu familial, l'attitude positive et sécurisante de l'éducatrice est primordiale pour favoriser un développement harmonieux de l'enfant.

L'observation est l'outil principal et incontournable de l'éducatrice. Elle lui permet d'identifier les besoins individuels ou collectifs des enfants qui lui sont confiés et de choisir ainsi les activités proposées.

Le type de stimulation et d'éveil des enfants dépend de leur âge. Entièrement centré sur le rythme individuel de chaque bébé en nursery, il devient de plus en plus collectif dès 12/18 mois.

L'équipe éducative propose une multitude d'activités, de sorties et d'ateliers aux enfants regroupant les secteurs musique, théâtre, motricité, expression créative, jeux symboliques.

3. La verbalisation

Une attention toute particulière est accordée à la verbalisation. L'équipe éducative est attentive à la mise en mots des gestes, des attitudes, des sentiments et émotions aussi bien de l'enfant que d'elle-même.

L'équipe prêter une attention particulière au choix de son vocabulaire, qui sera clair, constructif et respectueux et évitera de blesser, agresser ou cataloguer aussi bien les enfants que les adultes. De plus, l'équipe renonce à faire des commentaires sur les parents en présence des enfants.

Les enfants sont appelés par leur prénom ; pas de surnom ni de diminutif.



4. Les repas servis au centre de vie enfantine

Les repas du centre de vie enfantine sont préparés par Monsieur Eric Lamoureux, cuisinier et fondateur de la société Croq'midi. Cet organisme a obtenu le label « Fourchette Verte des tout-petits », garantissant ainsi une alimentation équilibrée et de qualité.

Les repas suivants sont servis au centre de vie enfantine :

- Petit-déjeuner
- Dîner
- Goûter

Repas à la « Nursery » ; les repas et biberons des bébés sont apportés par les parents, qui sont responsables d'une hygiène irréprochable.

Le moment du repas est un moment privilégié de la journée. C'est un moment de plaisir, de détente et de partage.

C'est aussi un moment chargé d'émotion qui demande une attention particulière. Chaque enfant a une « histoire alimentaire », qui varie selon son origine culturelle, son environnement familial et sa santé. Il est important de tenir compte de tous ces facteurs pour réussir un repas dans la bonne humeur.

Pendant le repas l'éducatrice s'efforce de :

- Créer un climat convivial
- Stimuler l'enfant à goûter à tout sans jamais le forcer à manger mais en montrant l'exemple (les EDE se servent de tout, sauf en cas d'allergie)
- Encourager l'enfant à manger seul tout en l'aidant si nécessaire
- Ne jamais avoir recours au chantage

Pour pouvoir surveiller l'alimentation globale de leur enfant, les parents sont priés de consulter les menus sur le tableau d'affichage à l'entrée et/ou sur le site internet www.lemicrocosme.ch.

5. Les allergies alimentaires

Pour toute allergie alimentaire ou autre un certificat médical est exigé.

Pour tout autre régime le centre de vie enfantine n'offre pas de préparation de remplacement et les parents sont responsables d'équilibrer l'alimentation de leur enfant à domicile.

6. Le déroulement de la journée

La journée tient compte des besoins des enfants, de leur âge et de leur stade de développement. Elle est rythmée alternant des moments de jeux libres, d'activités dirigées et de repos pour favoriser l'épanouissement et les acquisitions nouvelles.

L'enfant a besoin de points de repères, de rituels et de stabilité pour prendre confiance en lui et en son entourage. C'est ainsi que le déroulement de la journée présente toujours la même structure, prévisible et sécurisante pour l'enfant. Le contenu de ces moments est décidé et choisi par l'équipe en fonction de la dynamique du moment.



7. Le sommeil, le repos, la fatigue et la gestion des objets transitionnels / lolettes, doudou

La sieste est un moment de repos important pour le bien-être de l'enfant et sa croissance. En effet, pendant le sommeil diurne ou nocturne le cerveau et le corps continuent à se développer et l'enfant devient plus performant dans ses acquisitions intellectuelles et motrices.

L'EDE reconnaît et respecte les besoins individuels de sommeil de chaque enfant. Elle offre à chaque enfant un moment de détente qui n'est pas forcément le sommeil et peut se dérouler ailleurs que dans la salle de sieste.

Elle réunit toutes les conditions pour que l'enfant soit calme et paisible. Elle lui prépare un endroit agréable et personnalisé favorisant un repos de qualité (température, lumière, bruit, etc.). Elle s'informe sur ses habitudes au coucher (position, objets, doudous) et les respecte.

Il est décidé de ne jamais réveiller un enfant, sauf en cas de demande expresse de la part des parents ou autre situation exceptionnelle à examiner de cas en cas avec les parents.

Dans la mesure où cela est compatible avec la vie en collectivité la structure encourage un rythme personnel de sommeil à chaque enfant (endormissement et réveil échelonnés).

Un adulte est présent à tout moment dans les salles de sieste chez les trotteurs et les grands ; à la nursery les salles de sieste sont contrôlées régulièrement.

Il est demandé que tout le monde prenne la peine de ne pas faire de bruit devant les salles pendant la sieste.

Les doudous (objets transitionnels) et lolettes sont toujours à disposition des enfants qui en ont besoin dans la salle. Dans les autres lieux, aucune règle n'est établie mais une grande souplesse est demandée.

8. L'accueil de l'enfant malade, les conditions de son exclusion, les solutions proposées aux parents

Dans toute collectivité d'enfants les maladies contagieuses sont inévitables et ceci malgré toutes les précautions prises.

Les parents s'engagent à annoncer toute affection contagieuse de l'enfant ou de sa famille, afin de pouvoir prendre les mesures qui s'imposent.

Afin de respecter ses besoins et pour protéger la santé du groupe, un enfant malade peut-être admis ou refusé en fonction des « **Recommandations romandes d'éviction préscolaire pour maladie transmissible** ». L'on entend par enfant malade un enfant présentant une maladie contagieuse, une température supérieure à 38.5°C ou un état général non compatible avec la vie en collectivité.

En situation d'épidémie (4 cas et plus) des mesures sévères d'éviction peuvent être prises ponctuellement, d'entente avec le pédiatre de référence.

Par conséquent, le centre de vie enfantine prie les parents de prévoir une solution de garde en cas de maladie.

Le centre de vie enfantine leur propose d'utiliser le service de garde d'enfants malades de la Croix Rouge Vaudoise.

Administration des médicaments : l'équipe éducative se charge volontiers d'administrer un traitement à un enfant pendant son temps de présence au centre de vie enfantine. Dans le but de bien préciser les responsabilités inhérentes à ce geste, les parents sont priés de respecter ce qui suit :

1. Produit prescrit par le pédiatre :

Il doit porter une étiquette de la pharmacie indiquant le nom de l'enfant, la posologie à respecter ainsi que la durée du traitement.

2. Médicament acheté par les parents (automédication) :

Le produit portera une étiquette indiquant le nom de l'enfant, la posologie, la durée du traitement ainsi que la signature des parents.

En cas de non-respect de cette procédure le médicament ne sera pas administré.



9. La santé et la prévention. Les mesures d'hygiène et la prévention des maladies transmissibles

La direction du « Microcosme », en collaboration avec son pédiatre de référence, ainsi que toute l'équipe éducative veillent à la bonne santé générale des enfants qui leur sont confiés.

L'équipe prend toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour garantir la propreté du centre de vie infantine et pour prévenir la propagation des maladies contagieuses.

Se laver les mains est un geste professionnel !

Toutes les recherches montrent que la pratique du lavage des mains diminue d'environ 50 à 70% l'incidence de certaines maladies infectieuses. Les mains sont le principal vecteur responsable de transmission de nombreuses infections. Le lavage des mains constitue donc la mesure de base la plus efficace. De plus elle est à la portée de tous !

Il faut se laver les mains

- En arrivant au centre de vie infantine
- Avant et après avoir mangé et manipulé des aliments
- Après les changements de couche
- Après être allé aux WC ou avoir aidé un enfant à y aller
- Après avoir touché une surface sale ou du matériel souillé
- Après avoir toussé ou touché un animal
- Après avoir mouché un enfant
- Chaque fois qu'on le juge nécessaire

En cas d'épidémie ou de maladie évidente se désinfecter les mains avec une solution antiseptique.

Le port de gants est obligatoire en cas de blessure avec écoulement de sang chez l'adulte ou chez l'enfant, en cas d'épidémie et lors du change en présence de selles.

A noter que les jouets constituent un vecteur important de transmission des germes. Chaque groupe dispose d'un plan de désinfection à respecter.

10. La prévention des accidents et les mesures en cas d'accident

La sécurité physique des enfants et des adultes constitue une priorité absolue dans le centre de vie infantine.

L'équipe éducative et la direction prennent toutes les mesures nécessaires pour éviter des accidents. Si un tel événement devait malgré tout se produire le personnel présent applique les instructions écrites (voir annexe 1).

Chaque cas nécessitant une procédure particulière sera traité individuellement.

11. Les sorties et les promenades

Dès que le temps le permet et aussi souvent que possible le centre de vie infantine offre des sorties et promenades aux enfants : il peut s'agir aussi bien d'une promenade de quartier que d'un moment passé au jardin ou encore d'une sortie en mini-bus ou en transports publics. A certaines occasions des sorties plus importantes sont organisées avec un but spécifique (zoo, marché, musée, etc.)

Chaque sortie nécessite une réflexion et une préparation pour assurer un encadrement de qualité. Les parents du centre de vie infantine se déclarent d'accord par écrit avec ces sorties au moment de l'inscription.

Lors de toute sortie, il est impératif de respecter à la lettre les procédures strictes de sécurité mises en place (annexes 2 et 3).



12. La prévention et le dépistage des mauvais traitements ou des troubles du comportement

Les EDE observent attentivement et constamment les enfants qui leur sont confiés. A l'aide de cet outil, elles peuvent anticiper des événements, prévenir des dangers et agir avec efficacité en cas de besoin. L'observation constante leur permet de bien comprendre l'enfant et de détecter des comportements ou des situations inhabituelles (annexe 4).

L'équipe éducative entreprend toute action nécessaire au bien-être de l'enfant qui présente une difficulté momentanée ou permanente.

L'organisation du personnel et la gestion des ressources humaines

1. Le personnel éducatif et non-éducatif

L'engagement du personnel est confié à la direction du centre de vie enfantine qui choisit ses collaborateurs en collaboration avec ses supérieurs.

Le centre de vie enfantine s'efforce de maintenir une équipe qualifiée et stable. L'enfant accueilli en lieu d'accueil collectif ainsi que ses parents ont un grand besoin de stabilité physique et affective.

Les EDE sont tenus de respecter leur cahier des charges (annexe 5). Leur travail est évalué au moins une fois par année lors d'une séance avec la direction.

Le centre de vie enfantine est un lieu de formation. Il accueille plusieurs stagiaires et forme des apprentis.

Le centre de vie enfantine favorise et encourage la formation continue.

Les horaires tiennent compte du nombre d'enfants présents à tout moment et respectent strictement le cadre de référence du SPJ.

L'esprit de collaboration et l'entraide sont des attitudes indispensables et exigées pour garantir le bon fonctionnement de l'institution. Plusieurs moyens sont mis en place dans ce but :

- Le cahier des messages (à consulter avant le service)
- Le tableau des « smileys » (tenu à jour quotidiennement)
- Les colloques généraux mensuels
- Les colloques de groupe

2. Les stagiaires

Le centre de vie enfantine se veut être un endroit de formation pour les futur(e)s professionnel(le)s de la petite enfance.

L'accueil des stagiaires ; la PF sera une personne compétente et motivée pour le suivi des stagiaires. Elle se référera à la direction qui sera informée régulièrement de la progression du stage et qui se portera garante du bon déroulement de celui-ci (annexe 6 - liste des devoirs d'un/e stagiaire)

La PF sera responsable :

- D'accueillir et d'intégrer le stagiaire dans l'institution
- De mettre à sa disposition les documents et l'information nécessaire
- De mettre en place le suivi des objectifs de stage et du stage en général
- De lui présenter les gestes professionnels liés à prise en charge des enfants
- D'accompagner le stagiaire lors des gestes professionnels
- D'offrir un espace d'évaluation et de discussion au stagiaire
- De chercher des solutions aux éventuelles difficultés rencontrées pendant le stage



Le centre de vie enfantine offre aux futur(e)s professionnel(le)s de la petite enfance un lieu de formation dit de "terrain". Il s'engage auprès des écoles de formation et de leurs étudiants à offrir :

- un lieu permettant aux futurs éducateurs de mettre en pratique leurs compétences déjà acquises, ceci tout en poursuivant des objectifs visant à l'acquisition de nouvelles compétences où sont conciliés savoir-faire et savoir être,
- un espace où le temps est donné à l'application directe des aspects théoriques en impliquant le stagiaire dans la vie quotidienne de la collectivité et de ses partenaires,
- un espace où le stagiaire pourra exercer son sens des responsabilités en prenant des initiatives dans l'organisation et la réalisation d'activités diverses liées à l'accueil quotidien des enfants ou en rapport avec des objectifs que celui-ci aura déterminé en début de stage,
- un cadre d'observation de l'enfant, du groupe d'enfants, des adultes et de tout ce que cela implique en termes de relations, d'interactions et de questionnements,
- un cadre de réflexion sur le rôle de l'éducateur auprès de jeunes enfants en collectivité, de son rôle au sein d'une équipe et de sa collaboration avec les parents,
- un espace où professionnels et futurs professionnels travaillent dans un esprit d'équipe.